



**SESSION RÉGULIÈRE DU 5 OCTOBRE 2009
TABLE DES MATIÈRES**

2. ORDRE DU JOUR.....	657
2.1 2009 10 216 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 5 OCTOBRE 2009.....	657
3. PROCÈS-VERBAUX.....	658
3.1 2009 10 217 LECTURE SI DEMANDÉE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2009	658
4. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3.....	658
4.1 QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SESSION.....	658
5. VISITE ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	659
5.1 PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS	659
6. RAPPORT DU MAIRE.....	659
6.1 RAPPORT ET SUIVIS DU MAIRE.....	659
7. URBANISME.....	659
7.1 2009 10 218 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2009 09 202 (AUTORISATION À SIGNER LE CONTRAT DE VENTE AVEC PAUL ROBERT).....	659
7.2 2009 10 219 AUTORISATION À SIGNER LE CONTRAT AVEC ÉMILIE GROLEAU ET DAVID FAUTEUX.....	659
7.3 2009 10 220 NOMMER UN MEMBRE DU CONSEIL AU CCU.....	660
8. VOIRIE MUNICIPALE.....	660
8.1 RAPPORT DES TRAVAUX FAITS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL AU MOIS DE SEPTEMBRE 2009.....	660
8.2 2009 10 221 RENOUVELLEMENT DES TRAVERSES DE MOTONEIGES.....	660
8.3 2009 10 222 RÉOLUTION POUR DEMANDER À LA DÉPUTÉE PROVINCIALE LE REPORT DES TRAVAUX EN 2010 (CH. FAVREAU, ROUTE 251).....	660
8.4 2009 10 223 RÉOLUTION CH. FAVREAU MONTANTS POUR LE BUDGET 2010.....	661
8.5 2009 10 224 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE REPRENDRE LA ROUTE 251 (CHEMIN FAVREAU).....	661
9. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU.....	662
9.1 2009 10 225 PLAN D'ACTION – MANDAT À S.M. 21 750\$ (AVANT TAXES).....	662
9.2 2009 10 226 RÉOLUTION POUR RÉVISER L'ANNEXE III	662
9.3 2009 10 227 RÉOLUTION POUR RÉVISER L'ANNEXE III	662
9.4 2009 10 228 PROJET DE L'EAU : AUTORISATION POUR EXÉCUTER LES TRAVAUX ET SIGNER LES CONTRATS.....	663
10. SÉCURITÉ.....	663
10.1 2009 10 229 BUDGET 2010 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE.....	663
10.2 2009 10 230 PROCÉDURE ESPACES CLOS ET AUTRES (CSST).....	663
11. LOISIRS ET CULTURE.....	664
11.1 2009 10 231 ENTENTE PORTANT SUR L'UTILISATION COMMUNE D'UNE RESSOURCE HUMAINE EN LOISIR.....	664
12. CORRESPONDANCE.....	664
12.1 DÉPÔT DE LA LISTE DE LA CORRESPONDANCE REÇUE AU MOIS DE SEPTEMBRE 2009 664	
12.2 2009 10 232 ADOPTION PAR RÉOLUTION DE LA CORRESPONDANCE.....	664
13. TRÉSORERIE.....	665
2009 10 233 13.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 5 OCT. 2009.....	665
13.2 CONCILIATION BANCAIRE AU 31 AOÛT 2009.....	665
13.3 LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 30 SEPT. 2009.....	665
13.4 LISTE DES DÉBOURSÉS AU 30 SEPTEMBRE 2009.....	665



14. DIVERS	665
14.1 2009 10 234 ENTENTE (2010) DE SERVICES AVEC MONTY COULOMBE (500 \$ + TX) 665	
14.2 2009 10 235 PUBLICITÉ DANS LE PROGRÈS À L'OCCASION DU GALA EXCEL.....	665
14.3 2009 10 236 SOUPER GALA EXCEL.....	666
14.4 2009 10 237 CONTRIBUTION AU SOUPER PAROISSIAL	666
14.4 2009 10 238 ACHAT DE CALENDRIER TCCC	666
14.6 2009 10 239 CALENDRIER DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES	666
14.7 2009 10 240 ADHÉSION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX RÉALISATIONS LOCALES – DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER / HYDRO-QUÉBEC	667
15. 2009 09 241 LEVÉE DE LA SESSION	668



Province de Québec

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès verbal de la session régulière du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 5 octobre 2009, à 20 h 00, présidée par Son Honneur le Maire, madame Linda Ouellet, et à laquelle assistaient les conseillers

Madame Sandra Raymond

Madame Claudette Thibault

Monsieur Jean-Yves Masson

Monsieur Jean-Pierre Bessette

Monsieur Martial Tétreault

Monsieur Gary Caldwell

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux.

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

2. Ordre du jour

2.1 2009 10 216 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 5 octobre 2009

1. Ouverture

1.1 Prière.

2.3 Mot de bienvenue de madame le maire.

2. Ordre du jour

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière 5 octobre 2009

3. Procès-verbaux (La lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

3.1 Lecture si demandée et adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 septembre 2009

4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session.

5. Visite et période de questions

5.1 Présences et période de questions

6. Rapport du maire

6.1 Rapport et suivis du maire

7. Urbanisme

7.1 Abrogation de la résolution 2009 09 202 (Autorisation à signer le contrat de vente avec Paul Robert)

7.2 Autorisation à signer le contrat avec Émilie Groleau et David Fauteux

7.3* Nommer un membre du conseil au CCU

8. Voirie municipale

8.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de septembre 2009.

8.2 Renouvellement traverses de motoneiges

8.3 Résolution pour demander à la députée provinciale le report des travaux en 2010 (ch. Favreau, Rte 251)

8.4 Résolution ch. Favreau montants à réserver pour le budget 2010

8.5 Demande de subvention pour le chemin Favreau

9. Environnement et hygiène du milieu

9.1 Plan d'action – mandat à S.M. 21 750 \$ (avant taxes)

9.2 Résolution pour réviser l'annexe III

9.3 Mandater SM pour modifier l'annexe III



5. Visite et période de questions

5.1 Présences et période de questions

M^{me} Chantal Hamel pose des questions concernant l'accès Internet haute vitesse.

6. Rapport du maire

6.1 Rapport et suivis du Maire

Les conseillers font rapport de leurs comités. Jean-Yves Masson (incendie) : un règlement obligeant les propriétaires à installer un détecteur de monoxyde de carbone est à venir. Un règlement obligeant d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel est déjà en vigueur. Jean-Pierre Bessette assistera à l'inauguration des installations de la régie des déchets le 7 octobre. Gary a assisté à la soirée de la ruralité le 29 septembre dernier.

7. Urbanisme

7.1 2009 10 218 Abrogation de la résolution 2009 09 202 (Autorisation à signer le contrat de vente avec Paul Robert)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSOLU d'abroger la résolution 2009 09 202 (autorisation à signer le contrat de vente avec Paul Robert).

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

7.2 2009 10 219 Autorisation à signer le contrat avec Émilie Groleau et David Fauteux

CONSIDÉRANT qu'il y a une promesse d'achat-vente dans le secteur résidentiel « Les Collines-Paisibles » de signée entre les parties en date du 16 septembre 2009 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;
APPUYÉ par madame la conseillère Claudette Thibault ;
ET RÉSOLU :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil municipal autorise la vente du terrain résidentiel n° 4 du secteur « Les Collines-Paisibles » de 10 734.7 mètres carrés tel que désigné sur le plan de l'arpenteur-géomètre en date du 27 mai 2009, sur le lot 9A-12 du rang 9 du cadastre du Canton de Clifton et qui est situé dans la municipalité du canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton tel que décrit à la promesse d'achat-vente ;

Que l'acte de vente final sera consenti pour et en considération de la somme totale de vingt-deux mille dollars (22 000 \$) incluant les taxes et payable en totalité à la signature du contrat devant notaire ;

Que le conseil municipal autorise madame le maire et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires à la présente vente.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.



7.3 2009 10 220 Nommer un membre du conseil au CCU

CONSIDÉRANT QUE M. Christian Lanctôt quitte le conseil municipal comme conseiller;

CONSIDÉRANT que M. Lanctôt occupait le poste de président du CCU ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;
ET RÉSOLU :

QUE M. Gary Caldwell, qui siège déjà au CCU, occupe le poste de président ;
QUE M. Martial Tétreault soit nommé au CCU comme représentant du conseil municipal.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

8. Voirie municipale

8.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de septembre 2009

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport des travaux exécutés par l'inspecteur municipal au cours du mois de septembre 2009. Les membres du conseil prennent connaissance du rapport et s'en déclarent satisfaits.

8.2 2009 10 221 Renouvellement des traverses de motoneiges

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;
ET RÉSOLU :

QUE la municipalité renouvelle les droits de passages situés sur le chemin Tremblay, trois (3) sur le chemin de la Rivière, un (1) sur le chemin Masson et un (1) sur le chemin Bessette.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

8.3 2009 10 222 Résolution pour demander à la députée provinciale le report des travaux en 2010 (ch. Favreau, Route 251)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSOLU :

QUE les travaux de rechargement de gravier et de l'asphalte du chemin Favreau soient reportés au printemps 2010 ;

QUE les montants octroyés par notre députée de 20 000 \$ et 24 000 \$ reçus à ce jour de la subvention de 60 000 \$ sur 3 ans, soient réservés pour lesdits travaux ;

QUE la députée de Mégantic-Compton Madame Johanne Johanne Gonthier en soit informée.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.



8.4 2009 10 223 Résolution ch. Favreau montants pour le budget 2010.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martial Tétreault ;
ET RÉSOLU DE

DE réserver du surplus de l'exercice le montant de 20 000 \$ et de 24 000 \$ pour les travaux de réfection de la route # 251 (chemin Favreau) au budget de l'année 2010 .

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

8.5 2009 10 224 Demande au ministère des Transports de reprendre la route 251 (chemin Favreau)

CONSIDÉRANT que la municipalité vise à améliorer l'état de ses routes de façon continue ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une route communicante avec la municipalité de Saint-Herménégilde ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la route à prendre en direction des États-Unis ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une route empruntée par les véhicules d'urgence, les autobus scolaires et les transporteurs de lait ;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est opposée à la réforme Ryan en 1991 par sa résolution 1991 04 116 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait plusieurs représentations auprès des députés du comté lors de cette réforme et que ces représentations sont annexées à la présente résolution ;

CONSIDÉRANT que la portion en gravier de la Route 251 qui mène à la Route 141 a été remise à la municipalité par le ministère des transports en 1991 ;

CONSIDÉRANT qu'il est inconcevable de faire payer par les contribuables de Sainte-Edwidge-de-Clifton l'entretien de la Route 251 (ch. Favreau), sur une longueur de 4,73 km, qui est demeurée une route numérotée du ministère des Transports de la Route 108 à la Route 141 ;

CONSIDÉRANT que les routes numérotées sont entretenues et payées par le ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT qu'il en coûterait 700 000 \$ pour refaire le rechargement et la pose de bitume de la portion de la Route 251 (chemin Favreau) située dans Sainte-Edwidge-de-Clifton sur une longueur de 4,73 km ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal demande au Ministère des Transports de reprendre sur sa responsabilité la Route 251 (chemin Favreau) ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gary Caldwell ;

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution ;

Que le conseil demande au Ministère des Transports de reprendre la Route 251 (chemin Favreau) et demande à madame Johanne Gonthier, députée de Mégantic-Compton, de faire les représentations nécessaires auprès du Ministère des Transports.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.



9. Environnement et Hygiène du milieu

9.1 2009 10 225 Plan d'action – mandat à S.M. 21 750\$ (avant taxes)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit préparer un plan d'intervention pour aqueduc ;

CONSIDÉRANT QUE ce plan est obligatoire pour pouvoir profiter des nouveaux programmes d'aide financière PRECO et/ou Chantier Canada ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;
ET RÉSOLU :

QUE la préparation du plan d'intervention est confiée à la firme *Les Consultants S.M. inc.* au coût de 21 750 \$ (taxes en sus) ;

QUE les coûts sont répartis de la façon suivante :

1. Démarrage du projet	1 500 \$
2. Préparation de la base de données de conduites d'aqueduc, de conduites d'égout et tronçons de rue	4 000 \$
3. Validation des paramètres des indicateurs par le MAMROT	500 \$
4. Calculs des indicateurs et de la cote globale pour l'aqueduc	4 000 \$
5. Création des tableaux par infrastructure et tableau synthèse	7 250 \$
6. Analyse et révision des résultats	2 500 \$
7. Estimation du coût des travaux	500 \$
8. Rédaction du rapport et rencontre de présentation	1 500 \$
Total des honoraires	21 750 \$

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 03 31051 722

9.2 2009 10 226 Résolution pour réviser l'annexe III

CONSIDÉRANT que la mise à jour de l'Annexe III – Programmation des travaux est exigée par le MAMROT dans le cadre du transfert des revenus sur la taxe fédérale d'accise sur l'essence, afin de libérer les derniers montants de la contribution gouvernementale ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martial Tétreault ;
ET RÉSOLU :

QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a pris connaissance, accepte et s'engage à respecter la révision de l'annexe III émise en octobre 2009 ;

QUE la municipalité s'engage à respecter l'entente conformément à la résolution n° 2007 12 269.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

9.3 2009 10 227 Résolution pour réviser l'annexe III

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à la révision de l'Annexe III - Programmation des travaux tel que demandé par le MAMROT ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;
APPUYÉ PAR madame la conseillère Claudette Thibault ;



ET RÉSOLU de mandater Les Consultants S.M. inc pour réviser l'Annexe III - Programmation des travaux sur une base horaire au montant de 125,00 \$ /h jusqu'à concurrence de 2000,00 \$ taxe en sus.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 03 31051 722

9.4 2009 10 228 Projet de l'eau : autorisation pour exécuter les travaux et signer les contrats

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Raymond ;

Et résolu de QUE le conseil autorise madame le maire et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les contrats et les documents nécessaires à la réalisation des travaux d'aqueduc admis dans le cadre du transfert des revenus sur la taxe fédérale d'accise sur l'essence.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

10. Sécurité

10.1 2009 10 229 Budget 2010 de la Régie intermunicipale de protection incendie

CONSIDÉRANT que les municipalités de Coaticook, Dixville, Sainte-Edwidge-de-Clifton et Saint-Herménégilde ont conclu une entente concernant l'exploitation d'un service de protection incendie ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi, le budget de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres ;

CONSIDÉRANT que la Régie a soumis ses prévisions budgétaires pour l'année 2010 ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte le budget de l'année 2010 de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook démontrant des revenus et des dépenses équilibrés de 321 000 \$.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 22000 951.

10.2 2009 10 230 Procédure espaces clos et autres (CSST)

CONSIDÉRANT que la municipalité veut mettre à jour ses procédures de travail ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit mettre à jour la partie de son programme de prévention portant sur le travail en espace clos tel que demandé par la CSST dans son rapport du 2 septembre 2009 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Thibault ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
ET RÉSOLU :



IL EST RÉSOLU :

QUE la correspondance du mois de septembre 2009 déposée à la présente session soit adoptée.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

- 13. Trésorerie**
2009 10 233
- 13.1 Adoption des comptes à payer au 5 oct. 2009**
 - 13.2 Conciliation bancaire au 31 août 2009**
 - 13.3 Liste des comptes à recevoir au 30 sept. 2009**
 - 13.4 Liste des déboursés au 30 septembre 2009**

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sandra Raymond ;
APPUYÉ PAR madame la conseillère Claudette Thibault ;
IL EST RÉSOLU :

QUE soit approuvée la liste des comptes à payer au 5 octobre 2009 pour un total de 105 599,14 \$;

QUE le caisse déboursé, les comptes à recevoir, le relevé des comptes au 30 septembre 2009 ainsi que la conciliation bancaire au 31 août 2009 soient acceptés tels que déposés par le directeur général et secrétaire-trésorier.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au budget, pour faire le paiement des comptes au montant de 105 599,14 \$.

14. Divers

- 14.1 2009 10 234 Entente (2010) de services avec Monty Coulombe (500 \$ + tx)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;
ET RÉSOLU :

QUE soit renouvelée l'entente de services avec la firme Monty Coulombe S.E.N.C. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 au coût de 500.00 \$ plus les taxes applicables.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 19000 412

- 14.2 2009 10 235 Publicité dans le Progrès à l'occasion du gala Excel**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;
ET RÉSOLU :

DE réserver un espace publicitaire équivalent à 1/8 de page dans le cahier spécial du Progrès de Coaticook à l'occasion du Gala Excel au coût de 158 \$ avant les taxes.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 61000 420



14.3 2009 10 236 Souper gala Excel

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;
ET RÉSOLU :

QUE Monsieur Gary Caldwell participe au gala Excel le 20 octobre 2009 à la salle l'Épervier ;

QUE la municipalité défraie le coût du billet de 65 \$.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 11000 310.

14.4 2009 10 237 Contribution au souper paroissial

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Thibault ;
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Raymond ;

QUE soit autorisée une contribution de 100 \$ pour le souper paroissial de la Fabrique de Sainte-Edwidge.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 19000 447.

14.4 2009 10 238 Achat de calendrier TCCC

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;
ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise l'achat de 10 calendriers au coût de 15 \$ chacun.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 61000 670

14.6 2009 10 239 Calendrier des assemblées régulières

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Martial Tétreault ;
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Raymond ;
Et résolu

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2010, qui se tiendront habituellement le lundi et qui débiteront à 20 h :

lundi 11 janvier	lundi 3 mai	mardi 7 septembre
lundi 1 ^{er} février	lundi 7 juin	lundi 4 octobre
lundi 1 mars	lundi 5 juillet	lundi 1 ^{er} novembre
mardi 6 avril	lundi 2 août	lundi 6 décembre



QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

14.7 2009 10 240 Adhésion au programme de soutien aux réalisations locales – diagnostic résidentiel mieux consommer / Hydro-Québec

ATTENDU qu'Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser l'énergie ;

ATTENDU que pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le « *Diagnostic résidentiel Mieux consommer* », lequel consiste en une évaluation de la consommation d'énergie d'une résidence et d'une liste de conseils personnalisés en vue d'optimiser cette consommation ;

ATTENDU que pour ce faire, elle met en œuvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s'appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l'effort de promotion ;

ATTENDU que les municipalités participantes sont donc invitées à encourager leurs résidents admissibles à remplir le questionnaire du diagnostic résidentiel en faisant valoir que pour chaque rapport de recommandation transmis à un client admissible, un montant sera remis à la municipalité du Sainte-Edwidge-de-Clifton en vue de la réalisation d'un projet mobilisateur ;

ATTENDU que ce montant sera de 30 \$ par rapport de recommandation en format papier et de 35 \$ par rapport de recommandation en format électronique ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;
ET RÉSOLU :

QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « *Soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux consommer* » ;

QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton soumet le projet Installation de panneau(x) de bienvenue ;

QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton désigne Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier, comme responsable de ce projet et comme celui qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne ;

QUE la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton autorise Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton tout document et / ou formulaire donnant effet à la présente résolution. En l'absence de Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier, la municipalité, autorise Maryse Audet, secrétaire, à signer, à titre de substitut, pour et au nom de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton tout document et / ou formulaire donnant effet à la présente résolution ;

QUE la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton soit autorisée à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet Installation de panneau(x) de bienvenue.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.



15. 2009 09 241 Levée de la session

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;
ET RÉSOLU :

QUE la session régulière du 5 octobre 2009 soit levée à 21 h 17.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Linda Ouellet, Maire

Réjean Fauteux
Directeur général et secrétaire-trésorier